

FICHE 1

PRESENTATION ET ECONOMIE GENERALE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2020

1 / Présentation du volet emplois du PLF 2020

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP pour 2020 s'inscrit dans le contexte suivant :

1.1 - En terme d'évolution quantitative

La loi de finances pour 2020 prévoit 1 500 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Ce volume de suppressions d'emplois est à son niveau le plus bas depuis la création de la DGFIP.

Compte tenu des très forts départs à la retraite, les volumes de recrutements seront très élevés (près de 3 500 personnes).

En 2021 et 2022, les suppressions d'emplois devraient être respectivement de 1 800 ETP et 1 600 ETP et les recrutements rester à un niveau supérieur à 3 100 personnes.

1.2 - En terme de répartition

Toutes les catégories d'emplois et tous les services sont appelés à contribuer à l'effort de suppressions, y compris les services centraux.

De plus, les services centraux proposeront un plan d'évolution de leurs modalités de travail favorisant la simplification et la déconcentration des missions ne relevant pas d'une administration centrale.

Une marge non répartie permettra le cas échéant de faire face à des aléas/besoins nouveaux en cours d'année.

1.3 - En terme de typologies de mouvements d'emplois

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, des emplois sont redéployés entre les directions pour accompagner les transferts internes d'activité.

Ces redéploiements, en volume nettement en retrait par rapport aux années précédentes, concernent notamment le rattachement des centres impôts services (CIS) aux directions territoriales d'implantation en conséquence de la fermeture de la Direction Impôts Services (DIS) et la poursuite de l'extension des services facturiers en dépenses de l'État.

1.4 - En terme de méthode

Un groupe de travail associant le réseau a été réuni pour réviser la méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (Magerfip), inchangée pour l'essentiel depuis 2014.

Les grands principes de la méthode sont maintenus, à savoir une contribution proportionnelle corrigée à la hausse ou à la baisse en considération de la recherche d'une adéquation entre les emplois et les enjeux et charges.

Les principales évolutions visent à mieux prendre en compte la diversité des métiers et à considérer leurs conditions d'exercice, et permettent de réduire le volume de suppressions dans les petites directions.

2 / Économie générale du volet emplois du PLF 2020

2.1 - Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

Il s'agit du volume de suppressions décidées en loi de finances, qui évolue ainsi :

PLF 2010	PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020
-2 565	-2 667	-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500

2.2 - Les transferts entre programmes

Les transferts entre programmes budgétaires peuvent porter sur deux typologies d'opérations :

- les modifications de périmètre des missions, qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

En PLF 2020, les transferts enregistrés pour le programme 156 sont tous liés à des modifications de périmètre :

		ETP
TRANSFERTS ENTRANTS	Réforme de la gestion des retraites de l'Etat	61
	Extension des services facturiers :	
	<i>Ecologie</i>	14
	<i>Justice</i>	13
	<i>Agriculture</i>	5
	TOTAL	93
TRANSFERTS SORTANTS	Fermeture de trésoreries auprès des ambassades de France	-7
	AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État)	-8
	Renforcement de la DLF	-7
	Création de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires)	-2
	TOTAL	-24
SOLDE TRANSFERTS		69

Ces mouvements sont marqués essentiellement par des transferts entrants liés à la poursuite de la réforme des retraites de l'État (au bénéfice du SRE) et du déploiement des services facturiers en matière de dépenses de l'État.

Les transferts sortants bénéficient au Ministère des affaires étrangères en conséquence de l'évolution du réseau des trésoreries à l'étranger (DSFiPE), à l'AIFE, au programme 305 support budgétaire des emplois de la DLF et à l'ANCT.

Le solde positif des transferts (+ 69) minore d'autant le volume des suppressions.

2.3 – Synthèse générale

	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements internes	Transferts, renforts et redéploiements externes	TOTAL
Services centraux (hors SRE et Cap Numérique)	- 26	4	0	-22
Services à compétence nationale (SRE et Cap numérique)	- 9	2	61	54
Directions nationales et spécialisées	- 254	33	-7	-228
Directions territoriales	- 1 316	-39	15	- 1 340
Marge non répartie	105			105
Total	- 1 500	0	69	- 1 431

FICHE 2

LA MÉTHODE D'ALLOCATION DES EMPLOIS

Les évolutions numériques et catégorielles des emplois de la DGFIP sont déclinées dans toutes les directions, qu'il s'agisse des services centraux, des directions nationales et spécialisées ou des directions territoriales.

Toutes les structures de la DGFIP, qu'elles entrent directement dans le champ de la méthode Magerfip (directions territoriales) ou pas (directions nationales et spécialisées et services centraux), contribuent aux suppressions d'emplois. Mais il est tenu compte de la nature, de l'évolution et des enjeux des missions exercées ainsi que des prélèvements antérieurs.

I. Les évolutions d'emplois dans les services centraux

Plusieurs typologies d'opérations concerneront les services centraux en 2020 :

- un effort de réduction des effectifs de 26 ;
- les transferts et redéploiements d'emplois, qui correspondent à des ajustements de périmètres fonctionnels. Il s'agit de transferts internes entre services de la DGFIP limités à 4 ETP ;
- **par ailleurs, les services centraux déconcentreront entre 2020 et 2022 celles de leurs missions qui ne relèvent pas du périmètre d'une administration centrale. Une vingtaine d'emplois est identifiée à ce stade pour la période.**

II. Les évolutions d'emplois dans les SCN rattachés

Cap numérique et le Service des retraites de l'État (SRE) contribueront aux réductions d'effectifs à hauteur de 9.

Des transferts externes à hauteur de 61 ETP interviendront en 2020 au bénéfice du SRE et des transferts internes à hauteur de 2 ETP au bénéfice de Cap numérique.

III. Les évolutions d'emplois dans les directions nationales et spécialisées

Les directions nationales et spécialisées (DNS) réalisent au total 254 suppressions d'emplois.

En complément, elles sont également concernées par des transferts d'emplois d'autres programmes budgétaires et/ou des redéploiements d'emplois entre directions.

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	Total PLF 2020
DVNI	-	-	-
DNEF	-	2	2
DNVSF	-4	1	-3
DGE ¹	-	8	8
Direction Impôts services	-6	-147	-153
DCST	-1	-	-1
SDNC	-6	4	-2
DS AP/HP	-3	-	-3
DSFiPE et réseau étranger	-10	-7	-17
DNID	-4	-	-4
ENFIP	-9	-	-9
SARH (hors DDG)	-	-	-
DINR	-	50	50
SEJF (Service d'enquêtes judiciaires des finances)	-	42	42
DIRCOFI Est	-3	-	-3
DIRCOFI Ile de France	-8	-	-8
DIRCOFI Nord	-3	-	-3
DIRCOFI Centre Ouest	-3	-	-3
DIRCOFI Centre Est	-4	-	-4
DIRCOFI Sud Est Outre-Mer ²	-3	11	8
DIRCOFI Sud Ouest	-2	-	-2
DIRCOFI Sud Pyrénées	-2	-	-2
DISI Nord	-52	4	-48
DISI Grand Est	-15	9	-6
DISI Centre Ouest	-24	17	-7
DISI Ile de France	-28	8	-20
DISI Rhône Alpes Auvergne Bourgogne	-8	5	-3
DISI Sud Est Outre-Mer	-35	2	-33
DISI Sud Ouest	-12	17	5
Polynésie française	-1	-	-1
Nouvelle-Calédonie	-1	-	-1
St Pierre et Miquelon	-1	-	-1

1 Mise en place du SMEC et du SPE

2 Renfort des brigades aux Antilles

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	Total PLF 2020
Wallis et Futuna	-	-	-
SCBCM Défense	-2	-	-2
SCBCM Agriculture		2	2
SCBCM Intérieur	-1	-	-1
SCBCM Justice	-	-	-
SCBCM Ecologie	-	-	-
SCBCM Education nationale	-	-	-
SCBCM Finances	-1	-	-1
SCBCM Affaires sociales	-1	-2	-3
SCBCM Premier ministre	-1	-	-1
SCBCM Culture	-	-	-
TOTAL	- 254	26	- 228

IV. Les évolutions d'emplois dans les directions territoriales

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (Magerfip) est utilisée pour décliner les évolutions d'emplois des directions territoriales.

Créée en 2012, actualisée en 2014 puis en 2019, la méthode Magerfip est renouvelée en 2020 sur la base de propositions formulées par un groupe de travail associant le réseau afin de mieux appréhender la diversité des métiers de la DGFIP et les conditions d'exercice des missions. Elle demeure toutefois stable dans ses grands principes, à savoir une contribution proportionnelle corrigée à la hausse ou à la baisse en considération de la recherche d'une adéquation entre les emplois et les enjeux et charges.

A) Les renforts et redéploiements

En 2020, ces opérations sont moins nombreuses et d'une ampleur moins importante que celles réalisées les années passées.

Elles concernent principalement le rattachement des centres impôts services (CIS) aux directions territoriales d'implantation en conséquence de la fermeture de la Direction impôts services (DIS) et la poursuite de l'extension des services facturiers en dépenses de l'État.

B) La contribution proportionnelle

La contribution proportionnelle déterminée dans Magerfip s'applique à l'ensemble des emplois implantés, hors les services supra-départementaux nouvellement créés.

Par ailleurs, deux mécanismes de franchise sont appliqués à l'assiette de la contribution proportionnelle : un abattement au titre des primo-affectés de catégorie C afin de tenir compte de la charge de formation qu'ils représentent pour les départements d'accueil, et une décote dégressive en fonction des emplois.

C) Les correctifs

Les suppressions déterminées par la contribution proportionnelle font l'objet de corrections, pour chaque département, à la hausse ou à la baisse, pour tenir compte des évolutions des métiers et de leurs conditions d'exercice.

1. Le correctif « charges et enjeux »

Il a pour objet de prendre en compte la dimension « charge de travail » et les enjeux dans la détermination du volume d'emplois alloué aux départements.

Pour chaque métier, une dotation cible en emplois est déterminée, sur la base de données de charges et enjeux, selon le produit entre le pourcentage de la « charge » nationale dévolue au département et les emplois mobilisés sur le métier au niveau national.

La correction en emplois est la différence entre les emplois mobilisés dans le département et ceux de la dotation cible. La correction est redistributive : les corrections négatives sont égales aux corrections positives.

2. Le correctif « environnemental »

Au-delà de la charge de travail et des enjeux, identifiés dans le correctif « charges et enjeux » de Magerfip, le correctif « environnemental » a pour objet de prendre en compte l'environnement dans lequel s'exercent les missions, et en particulier les difficultés auxquelles sont confrontés les publics entrant en contact avec les services.

Ce correctif s'appuie ainsi sur des critères de nature socio-économique portant notamment sur la part de population âgée, la part de population considérée comme pauvre au sens statistique ou encore sur les défaillances déclaratives et de paiement.

La correction est également redistributive.

3. Le correctif opérationnel

Ce correctif permet de faire évoluer le volume des suppressions de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre et à éviter des écarts trop importants par rapport au taux d'effort moyen national.

En raison de l'actualisation de la méthode Magerfip, ce correctif concerne un grand nombre de directions et ce sont 161 ETP qui sont ainsi « redistribués ».

CTR EMPLOIS PLF 2020

FICHE 3

PLF 2020 - ÉVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS PAR DIRECTION

Les tableaux ci-après présentent l'évolution globale des emplois correspondant à l'ensemble des mouvements d'emplois du PLF.

I. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES

DÉPARTEMENT		EMPLOIS											TOTAL PLF 2020
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	
01	AIN						-1		-1	-2		-1	-5
02	AISNE								-1	-8		-3	-12
03	ALLIER								-1	-4		-2	-7
04	ALPES HTE PROVENCE								-1			-1	-2
05	HAUTES ALPES						-1					-1	-2
06	ALPES MARITIMES					-3			-4	-20		-29	-56
07	ARDECHE								-1	-1		-2	-4
08	ARDENNES			-1			-1					-1	-3
09	ARIEGE			-1									-1
10	AUBE						-1					-2	-3
11	AUDE						-1		-1	-1		-1	-4
12	AVEYRON								-1	-2	-1	-1	-5
13	BOUCHES DU RHÔNE			-1	-1	-2			-2	-18		-27	-51
14	CALVADOS						-1		-2	-10	-1	-4	-18
15	CANTAL									-1		-1	-2
16	CHARENTE								-1	-4		-3	-8
17	CHARENTE MARITIME						1	-1		-9		-8	-17
18	CHER						-1		-1	-1			-3
19	CORRÈZE								-1	-2	-1	-1	-5
21	COTE D'OR					-1			-2	-10	-1	-4	-18
22	COTES D'ARMOR								-1	-6		-4	-11
23	CREUSE						-1			-2		-2	-5
24	DORDOGNE					-1			-2	-6	-1	-3	-13
25	DOUBS				-1					-5		-3	-9
26	DROME								-1	-3		-2	-6
27	EURE								-1	-5		-2	-8
28	EURE ET LOIR						-1		-2	-5		-2	-10
29	FINISTÈRE						-1		-3	-8		-9	-21

DÉPARTEMENT		EMPLOIS											TOTAL PLF 2020
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	
2A	CORSE DU SUD									-2		-2	-4
2B	HAUTE CORSE									-1		-1	-2
30	GARD						-1			-5	-1	-2	-9
31	HAUTE GARONNE				-1		-1	1	-3	-10		-13	-27
32	GERS								-1	-2		-1	-4
33	GIRONDE				-1		-1			-10	-1	-12	-25
34	HERAULT								-3	-5	-1	-7	-16
35	ILLE ET VILAINE				-1		-1			-9	-1	-13	-25
36	INDRE								-1	-2			-3
37	INDRE ET LOIRE			-2			-1		-3	-9		-4	-19
38	ISÈRE								-1	-7		-15	-23
39	JURA			-1			-1					-1	-3
40	LANDES					1			-2	-4		-3	-8
41	LOIR ET CHER					-1			-1	-4		-2	-8
42	LOIRE					-1	-1	1		-5		-2	-8
43	HAUTE LOIRE								-1		-1	-1	-3
44	LOIRE ATLANTIQUE						-1		-2	-3	-2	-9	-17
45	LOIRET								-2	-3		-4	-9
46	LOT						-1					-1	-2
47	LOT ET GARONNE								-1	-4		-2	-7
48	LOZERE												
49	MAINE ET LOIRE				-1					-4		-3	-8
50	MANCHE			-1			-2	1	-1	-2		-2	-7
51	MARNE					-1	-1		-1	-12		-4	-19
52	HAUTE MARNE						-1					-1	-2
53	MAYENNE								-1	-1			-2
54	MEURTHE MOSELLE				1		-1	1	8	21		7	37
55	MEUSE						-1					-1	-2
56	MORBIHAN						-1			-9		-5	-15
57	MOSELLE								-3	-11		-1	-15
58	NIEVRE								-1	-1		-1	-3
59	NORD					1			6	-25	-2	-9	-29
60	OISE									-14		-6	-20
61	ORNE								-1	-1		-1	-3
62	PAS DE CALAIS								-2	-26		-13	-41
63	PUY DE DOME						-1		-2	-6		-4	-13
64	PYR. ATLANTIQUES								-2	-3	-1	-3	-9
65	HAUTES PYRÉNÉES									-1		-1	-2
66	PYR. ORIENTALES					-1	-1		-3	-7		-4	-16
67	BAS RHIN						-1			-4		-7	-12
68	HAUT RHIN						-1			-3		-4	-8
69	RHÔNE				-1		-1		-3	-10	-1	-14	-30

DÉPARTEMENT		EMPLOIS											TOTAL PLF 2020
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	
70	HAUTE SAÔNE						-1			-1		-1	-3
71	SAÔNE ET LOIRE						-1		-1	-9		-2	-13
72	SARTHE						-1		-2	-1		-2	-6
73	SAVOIE			-1					-3	-8		-4	-16
74	HAUTE SAVOIE								-1	-3		-5	-9
75	PARIS				-2	-9			-27	-47		-97	-182
76	SEINE MARITIME				1				9	8		6	24
77	SEINE ET MARNE								-5	-20		-9	-34
78	YVELINES					-1			-4	-14	-1	-25	-45
79	DEUX SÈVRES					-1			-1	-2		-1	-5
80	SOMME						-1		-3	-6	-1	-4	-15
81	TARN								-2	-7		-3	-12
82	TARN ET GARONNE								-1	-1		-1	-3
83	VAR					-1	-1	1	-2	-21		-13	-37
84	VAUCLUSE					-1			-1	-3		-4	-9
85	VENDEE						-1		-1	-2		-3	-7
86	VIENNE								-1	-2		-2	-5
87	HAUTE VIENNE				-1	-2			-2	-9		-3	-17
88	VOSGES					-1			-2	-5		-4	-12
89	YONNE						-1		-1	-2		-2	-6
90	TERR. DE BELFORT					-1			-1	-6	-1	-3	-12
91	ESSONNE				-1		-1		-2	-10		-13	-27
92	HTS DE SEINE				-1		-1		-13	-20		-22	-57
93	SEINE SAINT DENIS ³								-8	-6		-11	-25
94	VAL DE MARNE						-2		-6	-11		-10	-29
95	VAL D'OISE								-6	-6		-6	-18
971	GUADELOUPE						-2	1	-2	-1			-4
972	MARTINIQUE						-1		-1	-1		-1	-4
973	GUYANE								1	-1			
974	REUNION								-2	-1		-3	-6
976	MAYOTTE								4	-1		1	4
TOTAL DRFiP-DDFiP				-8	-10	-26	-44	5	-144	-556	-19	-538	-1340

3 En comptant les évolutions d'emplois de la DDFiP et des autres services de la DGFIP présents en Seine-Saint-Denis, le solde est de 6 créations d'emplois dans ce département.

II. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS NATIONALES ET SPÉCIALISÉES

DIRECTION	EMPLOIS											TOTAL PLF 2020
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	
DVNI					1	-1						
DNEF			1		3			10	-8		-4	2
DNVSF						1		-1	-2		-1	-3
DGE		1		1				6				8
Direction Impôts services	-1		-1	-4		-4		-34	-76		-33	-153
DCST											-1	-1
SDNC											-2	-2
DS AP/HP									-1		-2	-3
DSFiPE et réseau étranger			1	-1	-2	-1		-2	-6		-6	-17
DNID									-1		-3	-4
ENFIP								-1	-1		-7	-9
SARH (hors DDG)						2			-1		-1	
DINR					1	-1		20	15		15	50
Service d'enquêtes judiciaires des finances		1	1			4		30	4		2	42
DIRCOFI Est								-3				-3
DIRCOFI Ile de France								-8				-8
DIRCOFI Nord								-3	1		-1	-3
DIRCOFI Centre Ouest								-3				-3
DIRCOFI Centre Est								-4	1		-1	-4
DIRCOFI Sud Est Outre-Mer				1				5	2			8
DIRCOFI Sud Ouest					1	-1		-2				-2
DIRCOFI Sud Pyrénées									-2			-2
DISI Nord						1	-1	4	-3		-49	-48
DISI Grand Est								7	2		-15	-6
DISI Centre Ouest				1	-2	3		15	-5		-19	-7
DISI Ile de France		-1	1	1	-1	1		6	-4		-23	-20
DISI Rhône Alpes Auvergne Bourgogne								5	-1		-7	-3
DISI Sud Est Outre-Mer						1		-1	-2		-31	-33
DISI Sud Ouest						1		8	3		-7	5

DIRECTION	EMPLOIS											TOTAL PLF 2020
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	
Polynésie											-1	-1
Nouvelle-Calédonie											-1	-1
St Pierre et Miquelon					1	-1			1		-2	-1
Wallis et Futuna												
SCBCM Défense									4		-6	-2
SCBCM Agriculture									3		-1	2
SCBCM Intérieur									1		-2	-1
SCBCM Justice												
SCBCM Ecologie					1	-1						
SCBCM Education nationale												
SCBCM Finances						1		1	-1		-2	-1
SCBCM Affaires sociales									-2		-1	-3
SCBCM Premier Ministre								1	-1		-1	-1
SCBCM Culture						1		-1				
TOTAL DIRECTIONS SPÉCIALISÉES	-1	1	3	-2	3	6	-1	57	-80		-214	-228